ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Deuxième réunion du Groupe Afrique-océan Indien de planification et de mise en œuvre du système de l'aviation (AASPG/2)

Livingstone, Zambie, 2 - 6 novembre 2026

Point 4 de l'ordre du jour : Mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs de sécurité et de navigation aérienne, y compris les priorités fixées dans les plans régionaux de sécurité de l'aviation et de navigation aérienne

Mise en œuvre en collaboration de la recherche et du sauvetage dans la région de recherche et de sauvetage (SRR) Dakar

(Note présentée par le Sénégal)

RÉSUMÉ
L'objectif de la présente note de travail est d'informer la réunion AASPG/2 de l'initiative de coopération en matière de recherche et de sauvetage menée par les États de la région de recherche et de sauvetage (SRR) de Dakar, à travers les résultats de la première réunion de coordination de la SRR Dakar (Dakar SRR/1), et de proposer l'extension de cette approche de coordination aux autres SRR de la Région AFI. **La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3.**
Références : • Annexe 12 à la Convention de Chicago • Doc 9731, IAMSAR

Objectif (s) stratégique (s) connexe (s)	*A-Chaque vol est sûr et sécurisé* *C-L'aviation assure une mobilité fluide, accessible et fiable pour tous*

1. INTRODUCTION

1.1. Conformément aux dispositions de l'Annexe 12 à la Convention de Chicago relatives à la recherche et au sauvetage (SAR) et du Doc 9731 (Manuel IAMSAR), l'organisation efficace des services SAR exige une coordination étroite et harmonisée entre les États voisins partageant une même région de recherche et de sauvetage.

1.2. La huitième réunion du Sous-groupe de l'exploitation de l'espace aérien et des aérodromes de l'AASPG (AAO/SG8), qui s'est tenue à Dakar (Sénégal) du 14 au 18 juillet 2025, s'est déclarée préoccupée par le faible taux de conclusion d'accords entre les États et a formulé des recommandations en vue de l'organisation de réunions de coordination entre les États d'une même SRR ainsi qu'entre les SRR voisines.

1.3. À l'initiative du Sénégal et avec le soutien technique et institutionnel du Bureau régional WACAF de l'OACI, la première réunion de coordination des États de la SRR Dakar s'est tenue à Somone (Sénégal) du 25 au 28 août 2026. Elle a réuni les autorités de l'aviation civile ainsi que les responsables des centres de coordination de sauvetage (RCC) et des centres secondaires de sauvetage (RSC) des États de la SRR Dakar (Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie et Sénégal). Les prestataires de services de navigation aérienne (ANSP) du Sénégal, à savoir l'ASECNA et l'AIBD SA, ainsi que le Bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile du Sénégal (BEA), ont également participé à cette réunion.

2. ANALYSE

RÉSULTATS DE LA RÉUNION

2.1. La réunion de coordination de la SRR de Dakar a adopté un cadre formel de coopération entre les États membres. Ce cadre s'articule autour de six (6) piliers principaux identifiés par les participants, à savoir :

- La coopération de haut niveau ;
- Le renforcement de la coordination opérationnelle ;
- L'amélioration de la supervision SAR ;
- Le renforcement des ressources humaines et des capacités ;
- Les exercices SAR coordonnés (SAREX) ;
- La communication et le partage d'informations.

2.2. Chaque pilier de coopération a été décliné en actions spécifiques assorties de calendriers précis et d'entités responsables. L'ensemble de ces actions est consigné dans la feuille de route de coopération adoptée lors de la réunion.

2.3. En outre, les six (6) décisions suivantes ont été prises pour réguler le fonctionnement et la gouvernance de la coopération SAR entre les États membres de la SRR Dakar:

Décision	**Dispositions et résultats clés**
Décision 1/1: Adoption du Cadre de coopération SAR	•Adoption du cadre de coopération SAR en tant que document de référence régissant la coopération opérationnelle entre les États membres de la SRR de Dakar. •Diffusion et promotion immédiates du cadre auprès des autorités compétentes et des centres SAR.
Décision 1/2: Adoption de la feuille de route	•Adoption de la feuille de route sous-régionale traduisant les domaines prioritaires du cadre de coopération en actions concrètes. • Création de groupes de travail techniques (GTT) pour la mise en œuvre des actions ciblées dans la feuille de route. • Suivi constant assuré par le Secrétariat et examen lors de chaque réunion de coordination ordinaire.
Décision 1/3: Création du Secrétariat de la SRR	• Création d'un secrétariat permanent pour le suivi continu des activités planifiées. • Composition biennale sur une base rotative (3 États membres).

	• Responsabilités : préparation des réunions, tenue à jour de l'annuaire régional, synthèse des retours d'expérience (leçons apprises) et suivi de la feuille de route.
Décision 1/4: Calendrier rotatif des réunions	• Institution de réunions ordinaires annuelles en présentiel, accueillies à tour de rôle par les États membres. • Confirmation du lieu exact et des dates par l'État hôte au moins 6 mois à l'avance.
Décision 1/5: Désignation des coordonnateurs SAR	• Désignation officielle dans chaque État membre de deux (2) coordonnateurs SAR (homologues permanents). • Communication des coordonnées des coordonnateurs au Secrétariat.
Décision 1/6 : Signature d'accords et de protocoles opérationnels	• Appel à la conclusion de protocoles d'accord opérationnels entre les différentes RCC/RSC. • Signature d'accords bilatéraux SAR avec tous les États voisins, selon les besoins.

DIFFICULTES EPROUVEES PAR LES ÉTATS MEMBRES DE LA SRR DAKAR

1.4. La réunion a noté que la fourniture effective des services SAR et la mise en œuvre de la feuille de route adoptée sont entravées par deux obstacles majeurs. Le premier concerne le financement des services SAR : les activités SAR dépendent généralement d'allocations budgétaires nationales limitées et irrégulières, réparties entre plusieurs ministères et organismes, sans ligne budgétaire spécifique et prévisible. Ce qui limite la capacité opérationnelle des RCC/RSC, la disponibilité des unités de recherche et de sauvetage, la formation ainsi que la conduite d'exercices SAR.

1.5. Le second défi réside dans la signature d'accords SAR. Comme l'a déjà souligné la réunion AAO/SG8, peu d'accords SAR ont été signés entre les États de la SRR de Dakar, principalement en raison de la lenteur des processus d'approbation internes impliquant plusieurs ministères, de l'incertitude quant à l'autorité signataire compétente et de l'absence de suivi des projets d'accords. Par conséquent, la coordination opérationnelle entre les RCC/RSC repose en grande partie sur des dispositifs informels.

3. SUITE A DONNER PAR LA REUNION

3.1. La réunion est invitée à :

a) prendre acte des informations contenues dans la présente note de travail ;

b) encourager les États membres de la SRR de Dakar à poursuivre la mise en œuvre effective des décisions adoptées et des mesures inscrites dans la feuille de route

c) encourager des approches similaires au sein des autres régions de recherche et de sauvetage (SRR) de la Région AFI, afin de favoriser une mise en œuvre coopérative et effective de la recherche et du sauvetage.
